

Réception par le préfet : 19/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	21

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 12 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Lilian MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT adjoints à la maire.

M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Clara RIGAH ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICE ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Lucien BEAUZOR par M. Martelin RATIER
M. Jean-Louis SAINSILY par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Christia CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwig BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Nicol RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/06/65**MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE LAMENTIN ET
VALIDATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME**

L'organisation administrative de la collectivité repose sur une structuration destinée à répondre efficacement aux besoins de la population et aux enjeux de développement territorial. Cette organisation se traduit par un organigramme, outil essentiel à la mise en œuvre du projet politique de l'autorité territoriale.

L'organigramme en vigueur a été validé par délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2022.

Afin d'optimiser le fonctionnement des services, il est proposé d'y apporter les ajustements suivants :

- Le transfert du service « Marchés publics » au sein du Pôle Affaires juridiques et services à la population ;

- La création d'un service « Accès aux droits et aux services publics », structuré en deux cellules : l'Espace France services et Point-justice, en remplacement du Centre de Médiation et d'Information Juridique (CMIJ), lequel incluait l'Espace France services.

Le Comité Social Territorial a été consulté sur cette évolution lors de sa séance du 22 mai 2025.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications apportées à l'organigramme annexé à la présente délibération, en vue de leur mise en œuvre au sein de la collectivité.

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 22 mai 2025 ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme afin d'optimiser l'organisation des services municipaux,

Considérant que les modifications proposées répondent aux objectifs d'amélioration du service public et du développement territorial,

Considérant la nécessité d'optimiser l'organisation des services dans un contexte de contraintes budgétaires ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le nouvel organigramme de la Commune de Lamentin, tel qu'annexé à la présente délibération, avec une mise en application à compter du 1er juin 2025.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

